

MANDAT ET DESIGNATION DU BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION DE DEFRIchement

Je soussignée

La Communauté de Communes Sud Sarthe, établissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral du 22 Décembre 2016, dont le siège est situé 5 rue des Ecoles - 72800 AUBIGNE RACAN, identifié au SIREN sous le numéro 200 073 112

Représentée par François Boussard, en qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer les présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 13 Décembre 2018,

Ayant droit sur un terrain cadastré

- Communes de Vaas et Aubigné-Racan
- Sections et numéros de parcelles : L 731 (Vaas), L 733 (Vaas) et AI 168 (Aubigné-Racan)

Donne mandat à

Neoen, Société par actions simplifiée au capital de 169 914 996 Euros, dont le siège social est situé 6, rue Ménars 75008 Paris, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508 320 017,

Représentée par Monsieur Xavier Barbaro en qualité de Président Directeur Général,

Pour déposer une demande d'autorisation de défrichage sur ce terrain.

Nous certifions avoir tous deux pris connaissance que le mandataire ainsi désigné sera le demandeur et le bénéficiaire de l'éventuelle autorisation de défrichage délivrée sur ce terrain et sera redevable en conséquence de l'indemnité compensatoire afférente (modalités de paiement et montants seront précisés dans toute autorisation susceptible d'être délivrée) en vertu de l'article L 341-6 du Code Forestier.

Fait à Aubigné Racan le 23 Novembre 2019.

Signature du mandataire



Signature de l'ayant droit

